

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,
M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

**PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES -
LOCATIONS**

20 – 17 décembre 2019

***20. Règlement intérieur du centre culturel « Henri Ena » - 24 rue de
la solidarité***

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Centre Culturel a pour vocation d'héberger principalement des associations à vocation artistiques, culturelles, d'animations diverses, de réunions ou de formations,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer le fonctionnement du Centre Culturel,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour fixer les règles applicables lors des locations et mises à disposition,

Vu le règlement intérieur ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte le règlement intérieur du Centre Culturel « Henri ENA » dont le texte est joint à la présente délibération,

DÉCIDE de communiquer ce règlement aux occupants du Centre Culturel,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses représentants, agissant par délégation, à revêtir de sa signature le règlement intérieur du Centre Culturel.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :